

# « CONCOURS SPÉCIAL SPARIDÉS »

## NO KILL

### QUALIFICATIF F.F.P.S.

**"Valable pour les concours du 04 et 05 mai 2024 "**

Le « spécial Sparidés » se déroulera à Pornichet en DEUX journées qualificatives pour le Championnat de France 2024. Organisé par le **Team Fishing Saint Nazaire**..

Les pêcheurs étrangers licenciés auprès de leur fédération nationale peuvent s'inscrire.

LE CHALLENGE S'EFFECTUE SUR 2 CONCOURS QUALIFICATIFS INDÉPENDANTS LE SAMEDI ET LE DIMANCHE, LE CLASSEMENT DU CHALLENGE EST ÉTABLI SUR LES 2 JOURNÉES,

### DÉROULEMENT DU CHALLENGE :

#### Vendredi 03 mai 2024 :

☐ 18h00 : Expositions des tirages au sort des embarquements avec désignation des commissaires le tableau restera disponible jusqu' au samedi matin au local en face de la capitainerie

#### Samedi 04 mai 2024 :

☐ 07h15: Un café et après Briefing sur le port de Pornichet en face de la capitainerie avec remise des sacs commissaire

☐ 07h30 : Embarquement sur les bateaux, tirage au sort des places à bord (VHF canal \*\*ou téléphones branchés).

☐ 07h45 : Départ. (Autorisé pour les équipages complets)

☐ 09h15 : Mise à l'eau de la strouille

☐ Horaires de la compétition : 09h30 à 14h30

☐ 15h30 : début de la réception des fiches commissaires dans l'ordre d'arrivée, **se présenter avant 17h sous peine d'élimination sauf incident Qui aura été signalé auprès des responsables**

☐ 18h00 : Proclamation des résultats

#### Dimanche 05 mai 2024 :

☐ 07h15: Un café et après Briefing sur le port de Pornichet en face de la capitainerie avec remise des sacs commissaire

☐ 07h30: Embarquement sur les bateaux, tirage au sort des places à bord (VHF canal \*\* ou téléphones branchés).

☐ 07h45 : Départ. (Autorisé pour les équipages complets)

☐ 09h15: Mise à l'eau de la strouille

☐ Horaires de la compétition : 09h30 à 14h30

☐ 15h30 : Début de la réception des fiches commissaires dans l'ordre d'arrivée, **se présenter avant 17h sous peine d'élimination sauf incident Qui aura été signalé auprès des responsables**

☐ 18h00 : Proclamation des résultats du « spécial sparidés » et Remise des prix

☐ 19h00 : Pot de l'amitié

**Attention : le nombre de pêcheurs sera limité à 60. Inscriptions prises en compte dans l'ordre d'arrivée. La date limite d'inscription est fixée au 25 avril 2024 inclus.**

# REGLEMENT

## CONDITIONS D'ENGAGEMENT :

Ces concours, inscrits au calendrier fédéral, sont réservés aux seuls pêcheurs licenciés auprès de la FFPS ayant leur visa médical à jour. Vos licences vous seront demandées lors de votre accueil.

## ZONE DE PECHE :

Limitation de la zone de pêche : au-dessus de 47° de latitude Nord (limite Sud de la carte marine du SHOM 7395S) et maxi 2°45 de longitude Ouest. Les zones de Houat et Hoëdic sont hors concours et disqualifiantes.

Sur décision du bureau du Club et en rapport avec les conditions météorologiques, une zone de repli pourra être utilisée avec un règlement spécifique.

**Attention :** une partie du banc de Guérande est interdit à la pêche se référer a L'Arrêté Premar 2021/068 présent dans le dossier commissaire.

## RÈGLEMENT DE PÊCHE :

Les points seront appliqués :

- |   |              |
|---|--------------|
| - 1 point : tous les sparidés de taille minimale      | 25cm a 30cm  |
| - 2 point : tous les sparidés de taille minimale      | 30cm a 35 cm |
| - 3 points : tous les sparidés de taille minimale     | 35cm a 45cm  |
| - 5 points : tous les sparidés de taille au-dessus de | 45cm         |

**Il n'y aura pas de "pesée" le commissaire et les pêcheurs seront responsables du respect de la Réglementation du concours a bord et rempliront la fiche commissaire a bord, Le commissaire déposera seul la fiche dûment rempli au pc sécurité.**

## SÉCURITÉ :

Le canal VHF \*\* sera utilisé pour toute liaison. Les capitaines devront rester en veille sur ce canal qui sera utilisé par les organisateurs pour communiquer toutes les informations relatives au déroulement des concours (Signal de début et de fin de concours, arrêt éventuel du concours, demande d'assistance...).

## PROPRIÉTÉ DES PRISES :

**Les prises restent la propriété du pêcheur mais ne doivent en aucun qu'a être présentent au pc securite ,**

## COMMISSION D'ARBITRAGE :

Le club organisateur mettra en place une commission chargée de statuer sur les litiges éventuels pouvant survenir lors du déroulement des concours. Elle sera composée comme suit :

- De juges arbitres (x2) du T.F.S.N. nommés avant le début du concours
- D'un juge arbitre étranger au club précédent

## CLASSEMENT :

Pour les concours fédéraux du 04 et 05 mai 2024 , le classement sera effectué **au point** en cas d'ex aequo les pêcheurs seront départagés par le plus grand nombres de poissons pris en coef 5 puis en coef3 et en coef 2 et coef 1 si besoin.

☐ 18h00 : Proclamation des résultats du « spécial sparidés » et Remise des prix

☐ 19h00 : Pot de l'amitié